

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 873 (Rect)

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 57

Après l'alinéa 21, insérer l'alinéa suivant :

« a) *bis* Les deuxième et troisième phrases sont supprimées ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.